Prévoyance Commerce de gros



GARANTIES PRÉVOYANCE COMMERCE DE GROS RÉGIME CONVENTIONNEL Non-Cadres

Codes NAF concernés (sous réserve que l'entreprise applique la CCN des Commerces de gros) : 10.39A, 10.39B, 45.31Z, 45.40Z, 46.11Z, 46.17B, 46.22Z, 46.31Z, 46.32C, 46.33Z, 46.39A, 46.43Z, 46.44Z, 46.45Z, 46.47Z, 46.48Z, 46.49Z, 46.52Z, 46.66Z, 46.69A, 46.69B, 46.69C, 46.73A, 46.73B, 46.74B, 46.76Z, 46.90Z, 47.11A.

	NIVEAU CONVENTIONNEL
DÉCÈS / INVALIDITÉ ABSOLUE ET DÉFINITIVE EN % DU SALAIRE BRUT	
Célibataire, veuf, divorcé, sans personne fiscalement à charge	60 %
Marié, pacsé ou avec concubin notoire désigné comme bénéficiaire, sans personne fiscalement à charge	60 %
Double effet	100 % des capitaux décès
INCAPACITÉ / INVALIDITÉ EN % DU SALAIRE BRUT ⁽¹⁾	
Franchise maladie / accident / hospitalisation	60 jours toutes causes
Incapacité temporaire totale de travail	60 %
 Invalidité 2^{ème} catégorie Sécurité sociale Invalidité 3^{ème} catégorie Sécurité sociale Invalidité 1^{ère} catégorie Sécurité sociale 	20 % 20 % 10 %
Incapacité permanente suite à accident du travail ou maladie professionnelle : Rente totale : taux d'incapacité supérieur ou égal à 66 % Rente partielle : taux d'incapacité compris entre 33 % et 66 % n = taux d'incapacité permanente partielle retenu par la Sécurité sociale	60 % 3 n / 2 x 60 %
COTISATIONS TTC 2021	0,39 % TA / TB

⁽¹⁾ Sous déduction des prestations versées par la Sécurité sociale.

L'accord de branche prévoit une cotisation patronale minimale de 0,234 % TA (T1) / TB (T2).

TA (T1) = Partie du salaire limitée à 1 PASS (Plafond Annuel de la Sécurité Sociale).

TB (T2) = Partie du salaire comprise entre 1 PASS et 4 PASS.

PASS 2021 : 41 136 €

Un contrat simple et facile à vivre

LES + APRIL

- Des conseillers experts à votre disposition et à celle de vos salariés : du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30
- Le traitement de vos demandes prioritaires en 48h



POUR VOTRE ENTREPRISE

- L'accompagnement de votre entreprise au regard des évolutions réglementaires
- Une gestion dédiée pour un suivi personnalisé
- Un espace en ligne dédié pour :
 - Stocker et archiver vos documents et ceux de vos salariés de manière sécurisée
 - Gérer vos entrées et sorties de personnel
 - Accéder à toutes les informations réglementaires et aux dernières actualités



POUR VOS SALARIÉS

- Un espace en ligne dédié pour accéder à l'ensemble de leurs documents d'affiliation
- Soutiens de l'Association des Assurés APRIL

Toute entreprise adhérant à ce contrat collectif souscrit par l'Association des Assures APRIL devient membre de l'Association. Les salariés de l'entreprise adhérente accèdent ainsi, au-delà des garanties d'assurance, au soutien de l'Association.

- Soutien Juridique, une équipe de juristes spécialisés apporte des réponses dans tous les domaines du droit, accompagne les démarches administratives (santé, retraite, décès...) et aide à résoudre les litiges (santé et immobilier).
- Soutien Hospitalisation
- Dès 3 jours d'hospitalisation : aide-ménagère, garde d'enfants, garde des animaux de compagnie.
- Dès le le jour d'hospitalisation, en cas de chimiothérapie ou radiothérapie : aideménagère.

 Soutien Frais de santé, Soutien Psychologique et Soutien Aidants

Sous certaines conditions de ressources, l'Association prend en charge tout ou partie des frais de santé onéreux ou quelques séances avec un psychologue; afin de permettre une période de répit à un aidant, contribution pour un séjour ponctuel du proche aidé.

Toutes les informations et conditions d'accès sur www.association-assures-april.fr

opri∟ I santé prévoyance

Immeuble Aprilium 114 boulevard Marius Vivier Merle 69439 LYON Cedex 03 pro.april.fr

S.A.S.U au capital de 540 640 € - RCS Lyon 428 702 419 - Intermédiaire en assurances Immatriculée à l'ORIAS sous le № 07 002 609 (www.orias.fr). Autorité de contrôle prudentiel et de résolution - 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. Contrat conçu et géré par APRIL Santé Prévoyance et assuré par AXERIA Prévoyance.

